

Quels acteurs face à la gestion du risque ?

Le bassin versant de l'Oise a connu, ces vingt dernières années, quatre grandes crues dont les conséquences ont révélé les failles de la prise en charge du risque inondation.

> PAR JEAN-YVES BONNARD, DIRECTEUR DU CDDP DE L'OISE

Depuis la crue de 1966, l'Oise et son affluent l'Aisne n'avaient plus fait parler d'elles, sinon peut-être au sujet de la qualité médiocre de leurs eaux, polluées par des complexes industriels nés durant l'entre-deux-guerres. Mais pour ce qui concerne les inondations, durant plus de vingt-cinq ans, les deux cours d'eau ont su se faire oublier. Pour beaucoup, la mise au grand gabarit en 1974 du cours inférieur, entre Compiègne et Conflans-Sainte-Honorine, fut la principale explication à ce résultat. Pour d'autres, les drainages massifs des terres agricoles, le long des cours moyens et supérieurs, avaient prévenu les crises hydriques. Dans tous les cas, pour l'opinion générale, l'homme avait su domestiquer la nature. Mais en décembre 1993, après une longue séquence pluvieuse, l'Oise et ses affluents sortent de leur lit et inondent les fonds de vallée. La crue du siècle est arrivée et a dépassé les tristes records établis par les flots en 1910, 1926 et 1966.

Durant ce quart de siècle, les relations de l'homme à son espace ont considérablement évolué. L'industrialisation massive de la région parisienne a conduit à un exode rural des populations de l'amont et à une urbanisation des fonds de vallées à l'aval. Pour autant, en 1993, l'Oise inférieure, qui concentre l'essentiel de la population et des activités économiques du bassin versant, se voit épargnée par les eaux. Mais, en mars 1995, l'Aisne et l'Oise

sortent de nouveau de leur lit et affectent fortement tout le cours inférieur de l'Oise. La région parisienne est menacée et, en quelques jours, la crue de 1995 réduit à néant les conceptions idéalisées d'une nature maîtrisée. Deuxième « crue du siècle » à quelques mois d'intervalle ! Après la stupéfaction vient la réaction. La colère agite les populations, des menaces de délocalisations industrielles retentissent tandis que le coût de la crise surprend les assureurs et l'État. Une enquête

UNE PRÉVISION DES CRUES JUGÉE CONFUSE

parlementaire est prescrite, une mission ministérielle est diligentée... Bientôt, les politiques s'affrontent sur fond de polémique. En cause : une prévision des crues jugée confuse, une prévention contre les inondations prétendue inefficace, une absence de protection contre les eaux. Dès lors, les objectifs d'amélioration semblent bien déterminés mais l'imbroglio des acteurs de l'eau en limitera la réalisation.

Une multitude d'acteurs territoriaux. La recherche d'explications aux causes des inondations revient à déterminer la responsabilité de chacun dans la gestion de l'eau. Pour autant, cette enquête apparaît complexe : les cours d'eau n'ont pas le même statut juridique ; leur usage est multiple et varié ; la propriété d'une parcelle riveraine d'un cours d'eau donne des droits et des devoirs ; les surfaces inondées peuvent être éloignées du cours d'eau. De même faut-il distinguer le type de gestion, s'il

s'agit de l'entretien du fond ou des berges, du suivi de la hauteur d'eau, de l'alerte en cas de crue...

Aussi, à l'échelle d'un cours d'eau, le nombre d'acteurs peut paraître impressionnant. Dans le seul cas de l'Oise, il convient de distinguer « l'Oise domaniale », dont le fond appartient à l'État, de « l'Oise non domaniale » dont le fond appartient aux propriétaires riverains organisés ou non en syndicat. Leur devoir commun est de maintenir l'écoulement naturel des eaux grâce à un entretien par curage, par nettoyage ou par restauration. Pour autant, les travaux d'entretien apparaissent pour le moins irréguliers dans le temps et l'espace car ils sont tributaires des moyens financiers mobilisés et de l'intérêt plus ou moins grand des propriétaires à l'égard de cette obligation.

L'Oise domaniale est en outre scindée en deux parties. L'une est dite non navigable : l'État doit pourvoir à son entretien par le truchement de ses services délocalisés, les DDAF. L'autre partie est dite navigable : l'État ne l'entretient que pour le maintien de la sécurité de la navigation *via* son gestionnaire en charge des voies navigables (VNF). Sur un seul cours d'eau existe donc un grand nombre d'acteurs qui diffèrent tant dans leur statut, dans leurs moyens, dans leurs exigences que dans leurs objectifs.

Sur le plan de la prévision de crue, en 1993, le morcellement du cours d'eau était tout autant important. Les centres d'annonce des crues de Compiègne,



© JEAN-YVES BONNARD

▲ Crue de l'Oise à Montmacq en 2001.

Reims et Paris, qui couvraient le bassin versant de l'Oise, étaient gérés par différentes administrations publiques au sein des départements, en l'occurrence la DIREN Île-de-France pour le Val-d'Oise, le Service de la navigation de la Seine pour l'Oise, l'Aisne et les Ardennes, les directions départementales de l'Équipement (DDE) pour la Marne et la Meuse. La réforme de l'annonce de crue menée en 2002-2003 a simplifié l'organisation de l'alerte et donné corps à deux services de prévision des crues pour le bassin versant, l'un à Compiègne, l'autre à Paris. Pour autant, une fois l'alerte donnée, les relais locaux demeurent les mêmes sous l'autorité du préfet du département.

Pour tous les autres affluents et sous-affluents de l'Oise (autres que l'Aisne), l'absence de navigation leur confère le statut de cours d'eau non domaniaux. Aussi, pour coordonner les actions de lutte contre les inondations, un organisme interdépartemental a-t-il été fondé : l'Entente Oise-Aisne.

Un EPTB en recherche. L'Entente interdépartementale pour la protection contre les inondations de l'Oise, de l'Aisne, de l'Aire et de leurs affluents,

autrement dit l'Entente Oise-Aisne, est un établissement public territorial de bassin (EPTB) né au lendemain de la crue de 1966 si préjudiciable au monde agricole. Placée au banc des accusés en 1994 pour insuffisance, l'Entente a connu depuis une réforme de ses statuts qui lui a donné les moyens de ses ambitions.

Financée par les départements concernés, administrée par des conseillers généraux, l'Entente s'est dotée de structures et de personnels spécialisés lui permettant d'intervenir directement sur le terrain et en appui de communes ou de syndicats. Malgré le soutien financier et politique des conseils généraux, l'Entente est soumise à de nombreuses difficultés. Car lutter contre les inondations n'est pas chose simple. Quelle technique adopter ? Pour les uns, les centres urbains doivent être protégés par l'édification de digues, ce qui ne réduit pas la vulnérabilité. Pour les autres, la réduction de la crue doit se faire par des retenues qui déplacent l'aléa. Certains préconisent des curages massifs des cours d'eau, particulièrement nocifs à l'environnement. D'autres encore proposent un gel de la situation par un retour au milieu naturel et l'application draconienne de règles d'urbanisme (PPRI).

LUTTER CONTRE LES INONDATIONS N'EST PAS CHOSE SIMPLE

Depuis 2000, l'Entente s'est orientée vers le développement de la stratégie du ralentissement dynamique. Le principe : écrêter les pics de crues par l'enneigement progressif de bassins disposés en différents points du bassin versant. Mais l'EPTB se heurte à une rivalité entre les départements de l'amont et ceux de l'aval, les premiers refusant d'être les châteaux d'eau des seconds et réclamant une véritable politique d'aménagement équilibrée du territoire.

Au travers de l'étude des modes de gestion des inondations transparaît l'un des maux contemporains français : la juxtaposition des territoires, donc des acteurs et des structures territoriales aux compétences nombreuses qui s'interfèrent. L'imbroglio des acteurs est souvent le fait d'héritages anciens issus de l'Antiquité (la propriété de l'eau), du Moyen Âge (la propriété du fond du cours d'eau) mais aussi des Temps modernes (la centralisation)... Tous se sont superposés au fil du temps pour former un ensemble complexe. De fait, la gestion des risques d'inondation s'avère inefficace car trop dispersée. ●

SAVOIR ⊕

● LEDOUX Bruno. *La Gestion du risque inondation*. Paris : Tec & Doc Lavoisier, 2005.